

FONDS A FORMULE - FICHE DE CONSTATATION

Coralium Transatlantic

Achévé de rédiger le 04/12/2024

Fonds commun de placement de droit Français agréé par l'AMF et géré par Natixis Investment Managers International

Code ISIN	FR001400DON7
Durée de vie de la formule	8 ans et 4 jours
Fiscalité	FCP éligible au compte-titres et contrat d'assurance vie ou de capitalisation
Date d'échéance de la formule	3 juillet 2031
Droits d'entrée	Acquis au distributeur : 2,50% maximum, jusqu'au 28 juin 2023 à 12h30
Frais de gestion maximum	Directs : 2,50% TTC Indirects : 1% TTC
Droits de sortie	Non acquis au FCP (acquis à la société de gestion) : <ul style="list-style-type: none"> · Néant pour tout rachat reçu avant le 28 juin 2023 avant 12h30 et aux dates d'échéances anticipées ou finale. · 3 % maximum pour tout rachat reçu après le 28 juin 2023 à 12h30. Acquis au FCP : <ul style="list-style-type: none"> · Néant pour tout rachat reçu avant le 28 juin 2023 avant 12h30 et aux dates d'échéances anticipées ou finale. · 1 % pour tout rachat reçu après le 28 juin 2023 à 12h30.

Conformément à la réglementation en vigueur, vous pouvez recevoir, sur simple demande auprès de votre conseiller bancaire, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

FONDS A CAPITAL NON GARANTI

L'investisseur supportera une perte en capital si l'indice S&P Transatlantic 100 Net-Zero 2050 Paris-Aligned ESG Select 5% Decrement enregistre, par rapport à son Niveau Initial, une baisse de plus de 40% à la Date de Constatation Finale le 27 juin 2031. Si l'Indice baissait de 100%, la perte représenterait la totalité du capital investi. Les principaux risques sont : **risque de perte en capital**, risque actions, risque de taux, risque lié à l'inflation, risque de crédit, risque de contrepartie, risque de liquidité, risque lié à la réutilisation des garanties, risque de durabilité. Pour plus d'informations sur les risques, vous pouvez consulter le prospectus du fonds.

Indicateur de Risque : 4/7

Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). L'échelle de risque indiquée sur le document est celle en vigueur à la date de rédaction du document.

MÉCANISME DE LA FORMULE

La Formule du Fonds est liée à l'évolution de l'Indice S&P Transatlantic 100 Net-Zero 2050 Paris-Aligned ESG Select 5% Decrement (SPTPADEN), un indice regroupant des entreprises américaines ou de la zone euro.

- L'indice exclut les sociétés ayant une note de controverse ESG sévère, ne respectant pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, exerçant des activités dans les énergies fossiles, armes militaires ou le tabac, ou présentant une trop faible liquidité.

- Parmi les entreprises éligibles, 50 entreprises de la zone Euro et 50 entreprises américaines sont retenues sur la base de leur score ESG en respectant les normes minimales de décarbonisation pour les indices de référence « accord de Paris » de l'Union :

- Plus forte représentation des entreprises appartenant aux secteurs à fort impact climatique que l'univers de l'indice.

- Objectif de décarbonisation : réduction de l'intensité d'émission de gaz à effet de serre (GES) de catégories 1, 2, et 3 d'au moins de 50% par rapport à l'univers de l'indice d'au moins 7% par an de l'intensité d'émissions de GES.

- Les titres (50 titres américains et 50 titres de la zone euro) sont équipondérés et rebalancés trimestriellement. L'indice est calculé en ajoutant au fil de l'eau et tout au long de la vie du produit tous les dividendes nets versés par les actions et en soustrayant au jour le jour l'équivalent quotidien d'un taux annuel constant de 5%. Cette soustraction peut avoir un effet négatif sur la valorisation de l'indice lorsque le taux de dividendes est inférieur à 5 %. A la date d'échéance finale, dans l'hypothèse où cette valorisation entraînerait une performance négative, alors la probabilité de perte en capital serait augmentée. Les niveaux de l'Indice sont consultables sur : <https://www.spglobal.com/spdji/en/indices/sustainability/sp-transatlantic-100-net-zero-2050-paris-aligned-esg-select-5-decrement-index/#overview>. L'administrateur de cet indice est S&P Dow Jones. Le porteur de part est susceptible de ne pas capter l'intégralité de la hausse éventuelle de l'indice, dû à l'effet de plafonnement des gains.

La Formule est définie comme étant celle permettant à tout porteur présent dans le Fonds le 29 juin 2023 d'obtenir :

Le 3 juillet 2025, son Investissement initial, hors frais d'entrée, majoré d'un **Gain de 16,50%** si le 27 juin 2025, l'Indice n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial (soit un TRA* de **7,89%**) ; **sinon**

Le 2 juillet 2026, son Investissement initial, hors frais d'entrée, majoré d'un **Gain de 24,75%** si le 26 juin 2026, l'Indice n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial (soit un TRA* de **7,63%**) ; **sinon**

Le 1er juillet 2027, son Investissement initial, hors frais d'entrée, majoré d'un **Gain de 33%** si le 25 juin 2027, l'Indice n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial (soit un TRA* de **7,38%**) ; **sinon**

Le 29 juin 2028, son Investissement initial, hors frais d'entrée, majoré d'un **Gain de 41,25%** si le 23 juin 2028, l'Indice n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial (soit un TRA* de **7,15%**) ; **sinon**

Le 5 juillet 2029, son Investissement initial, hors frais d'entrée, majoré d'un **Gain de 49,50%** si le 29 juin 2029, l'Indice n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial (soit un TRA* de **6,91%**) ; **sinon**

Le 4 juillet 2030, son Investissement initial, hors frais d'entrée, majoré d'un **Gain de 57,75%** si le 28 juin 2030, l'Indice n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial (soit un TRA* de **6,71%**) ; **sinon**

Le 3 juillet 2031 :

son investissement initial, hors frais d'entrée, **diminué** de la totalité de la baisse de l'Indice si le 27 juin 2031, **l'Indice a baissé de plus de 40%** par rapport à son Niveau Initial. **Le porteur subit dans ce cas une perte en capital supérieure à 40%** ; ou

son Investissement initial, hors frais d'entrée, si le 27 juin 2031, **l'Indice a baissé de 40% ou moins** par rapport à son Niveau Initial ; ou

son Investissement initial, hors frais d'entrée, **majoré d'un Gain de 66%** si le 27 juin 2031, **l'Indice n'a pas baissé** par rapport à son Niveau Initial. (soit un TRA* de **6,53%**).

* Le Taux de Rendement Annuel (TRA) s'entend brut de prélèvements sociaux et fiscaux, hors frais d'entrée de 2.5% dans le cadre du CTO, et hors versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation : les frais du contrat s'imputent sur les performances du support.

Le Niveau Initial de l'Indice

Le Niveau Initial de l'Indice s'obtient en faisant la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice publiés les 29, 30 juin et 3 juillet 2023 : **944.77 points**

Niveau de l'Indice aux Dates de Constatation

Le Niveau de l'Indice aux dates de Constatation Intermédiaire est le niveau de clôture de l'indice publié les 27 juin 2025, 26 juin 2026, 25 juin 2027, 23 juin 2028, 29 juin 2029 et 28 juin 2030. Le Niveau de l'Indice à la date de Constatation Finale est le niveau de clôture de l'indice publié le 27 juin 2031.

Valeur Liquidative de Référence

La Valeur Liquidative de Référence est égale à la valeur liquidative la plus élevée calculée du 12 janvier au 29 juin 2023. Elle est égale à **1 010,54 euros**.

REPÈRES

Dates de constatation *	Niveau de l'indice	Performance nette	Evénement	Résultat	Date d'échéance
27/06/2025					03/07/2025
26/06/2026					02/07/2026
25/06/2027					01/07/2027
23/06/2028					29/06/2028
29/06/2029					05/07/2029
28/06/2030					04/07/2030
27/06/2031					03/07/2031

** Si ce jour n'est pas un jour où les ordres de souscription et de rachat peuvent être passés, signifie le 1er jour suivant où ces ordres peuvent être passés. Les chiffres des performances citées ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Source : Natixis Investment Managers International*

La formule de calcul de la performance n'est acquise qu'à l'échéance de la formule (2 ans et 4 jours, 3 ans et 3 jours, 4 ans et 2 jours, 5 ans, 6 ans et 6 jours, 7 ans et 5 jours ou 8 ans et 4 jours). Pour bénéficier de la formule du fonds Coralium Transatlantic, il est nécessaire de conserver ce placement jusqu'à l'échéance de la formule. Une sortie de ce FCP à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là (après déduction des frais de sortie de 4%). Il pourra être très différent (supérieur ou inférieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Ainsi, toute sortie avant la date d'échéance finale et en dehors des échéances anticipées implique un risque de perte en capital pouvant représenter la totalité du capital investi si l'Indice baissait de 100%.

L'INITIATIVE CARBONE DE NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

La Société de Gestion utilisera une partie des frais de gestion financière qu'elle perçoit au titre de la gestion de Coralium Transatlantic pour l'achat de crédits carbone sous forme de VERs (*Verified Emission Reduction* ou *Voluntary Emission Reductions*). Les crédits carbone sont générés par un projet ayant un impact positif en matière de compensation d'émissions de CO₂ suivant un standard de marché volontaire. Le recours aux crédits permet ainsi une contribution à la réduction des émissions de carbone visant à avoir un impact climatique, environnemental et éventuellement sociétal.

Le projet sélectionné par Natixis Investment Managers International :

la conservation de la côte caribéenne au Guatemala *REDD+ PROJECT FOR CARIBBEAN GUATEMALA : THE CONSERVATION COAST*

Le projet a pour objectifs principaux :

- L'atténuation du changement climatique par la réduction de la déforestation dans une zone humide du Guatemala regroupant des écosystèmes nationaux et internationaux majeurs. Cette zone a été particulièrement touchée par la déforestation et la réduction de la biomasse résultant de l'expansion agro-industriel.
- La contribution à la préservation et restauration de la biodiversité sur une zone présentant des hautes valeurs de conservation biologiques, écologiques et sociales, et constituant un couloir migratoire pour des centaines d'espèces d'oiseaux.
- Le soutien aux communautés locales : accompagnement des petits propriétaires, création d'emplois, formations, services de santé.

Quels sont les moyens mis en œuvre ?

- Accompagnement des propriétaires fonciers locaux dans l'acquisition et l'enregistrement de titres fonciers
- Création d'emplois dans l'écotourisme
- Programmes de formations agricoles aux systèmes agroforestiers durables et de sensibilisations à la conservation des forêts et de la biodiversité
- Etablissement de systèmes de surveillance et de contrôle des forêts
- Création de 24 cliniques communautaires fournissant des services de planification familiale et de santé
- Programme de soutien scolaire aux jeunes femmes pour favoriser leur accès à l'enseignement supérieur

Les objectifs de développement durable des Nations Unies :

Le projet déclare un impact sur 5 des 17 objectifs de développement durable de l'ONU :

- ✓ ODD 2 « Faim zéro »
- ✓ ODD 3 « Bonne santé et bien-être »
- ✓ ODD 13 « Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique et ses répercussions »
- ✓ ODD 14 « Vie aquatique »
- ✓ ODD 15 « Vie terrestre »

Détail des acquisitions de VERs par Natixis Investment Managers International

	Montant investi par Natixis IM International	Nombre de crédits carbone acquis par Natixis Investment Managers International (équivalent tonnes de CO ₂)
2023	150 933 €	9 433
2024	148 384 €	10 026
2025		
2026		
2027		
2028		
2029		
2030		
2031		

Détail du total des crédits vendus et livrés chaque année par le projet « conservation de la côte caribéenne au Guatemala » source : Ecosphère +

	Nombre de crédits carbone
2018	2,842,259
2019	535,007
2020	1,574,888
2021	468,449
2022	661,684
2023	473,171
2024	312,167

Point d'attention : les crédits carbone achetés par Natixis Investment Managers International dans le cadre de la gestion de ces Fonds, sont émis par des projets dans lesquels d'autres sociétés du groupe BPCE ont investi. De plus, ces crédits sont achetés par l'intermédiaire d'Ecosphère+ dont l'actionnaire majoritaire était, jusqu'au 13 avril 2023, une société du groupe BPCE. Les crédits sont acquis par Natixis Investment Managers International et non pas par le Fonds lui-même. Ces crédits carbone ne sont pas des actifs du Fonds. L'achat de ces crédits permet une participation indirecte des clients à une réduction de l'empreinte carbone. La société de gestion n'effectuera pas de calcul de compensation de l'empreinte carbone du Fonds. **Ces achats de crédits carbone n'ont pas pour objectif de compenser les émissions carbone du Fonds.**

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter la page dédiée aux investissements responsables de Natixis Investment Managers International : <https://cloud.news.im.natixis.com/investissement-responsable-accueil>

MENTIONS LEGALES

Ce document, rédigé par Natixis Investment Managers International est destiné à une clientèle non professionnelle au sens de MIF. Il est fourni uniquement à des fins d'information aux clients non Professionnels par Natixis Investment Managers International. L'entité susmentionnée est une unité de développement commercial de Natixis Investment Managers, la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Investment Managers mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu'elles proposent et les produits qu'elles gèrent ne s'adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays. Bien que Natixis Investment Managers International considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, elle ne garantit pas l'exactitude, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations. Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Investment Managers International.

Le Fonds Commun de Placement Coralium Transatlantique est géré par Natixis Investment Managers International. Il a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 3 novembre 2022. Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais liés à l'investissement dans Coralium Transatlantique sont décrits dans le Prospectus qui doit vous être remis préalablement à toute souscription. Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Prospectus, disponible sans frais en agence ou sur <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR001400DON7/detail>

Pour toute réclamation, votre agence bancaire au sein de laquelle vous avez souscrit notre produit est votre premier interlocuteur. Prenez contact avec votre Conseiller ou votre Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez ses coordonnées directement sur votre extrait de compte. Votre interlocuteur qualifiera la nature de la demande et du besoin et pour tout élément portant spécifiquement sur le produit, votre interlocuteur s'adressera alors à la société de gestion dans le cadre de son dispositif ad hoc de traitement des réclamations pour obtenir les précisions attendues. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez prendre contact avec le service réclamation de votre banque dont les coordonnées figurent directement sur le site client dans la rubrique dédiée « Réclamations ». En cas de désaccord persistant, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>. La saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

Natixis Investment Managers International – Société par actions simplifiée au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris - Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009 - 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - www.im.natixis.com

Ostrum Asset Management – Société anonyme au capital de 50 938 997 euros - 525 192 753 RCS Paris - Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 18000014 - 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - www.ostrum.com

BPCE – RCS Paris 493 455 042 – 7 Promenade Germaine Sablon, 75013 Paris – Intermédiaire d'assurance inscrit à l'Orias sous le numéro 08045100 – Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 197 856 880 euros.

Du fait des liens capitalistiques existants entre les entités citées, il peut exister des risques de conflits d'intérêts.